

DECRET N° 85-49 du 11 Février 1985

portant nomination des Commissaires aux  
Comptes du Conseil d'Administration de  
l'Office National d'Edition, de Presse,  
de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports  
entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés  
d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise  
de participation, et fixant leurs modalités de gestion ;

VU le décret N° 84-165 du 12 Avril 1984 portant approbation des  
Statuts de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité  
et d'Imprimerie (ONEPI) ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier  
1985,

DECRETE :

Article 1er.- Les Camarades :

- Emmanuel MONNOU, Expert Comptable  
agréé et
- Inoussa DAOUDA, Comptable

sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de l'Office National  
d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI).

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Février 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Information  
et des Communications absent, le Ministre  
Délégué auprès du Président de la République, Chargé  
de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Adminis-  
tration Territoriale chargé de l'intérim,

Alli HOUDOU

Edouard ZODEHOUGAN

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CPC 4 DP 2 MFE-MIC 8 autres  
Ministères 13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 1 UNB-FASJEP 4  
DCCT-Gde Chanc. 2 IGE et ses Sections 4 BN-DAN 4 DB-DCF-DSDV-  
DI 10 ONEPI 1 intéressés 2 JORPB 1 CP/ANR 4.-